



Cette rubrique présente des questions concernant l'Ordre et la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Mélanie Dixon EPEI, directrice du Service de l'exercice professionnel, s'occupe des problèmes auxquels les EPEI font face et met en application le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans diverses situations.

Avez-vous une question au sujet de l'exercice professionnel? Envoyez un courriel à exercice@ordre-epe.ca pour obtenir plus de renseignements.

Questions d'exercice professionnel

EPEI doivent éviter les situations qui pourraient affaiblir leur jugement professionnel ou accroître, de quelque façon que ce soit, le risque d'exploitation des enfants placés sous leur surveillance professionnelle ou le risque de préjudice causé à ces enfants (norme V: C.2). Il est également important de tenir compte de la façon dont d'autres personnes comme votre employeur, vos collègues ou d'autres parents, pourraient percevoir votre comportement et vos relations personnelles.

Pour vous aider, dans votre rôle d'EPEI, à maintenir vos interactions à un niveau professionnel, pensez à vos responsabilités envers les familles qui sont énoncées dans le code de déontologie et à la norme I. Vous devriez toujours chercher à maintenir des relations ouvertes avec les membres de la famille, mais vous devez aussi faire en sorte que vos interactions portent sur un échange de connaissances et un partage de pratiques et de ressources (norme de déontologie B. Responsabilités envers les familles). Il est tout à fait possible de maintenir des rapports positifs, cordiaux et de collaboration avec les familles tout en orientant vos interactions sur les questions qui se rapportent directement aux enfants placés sous votre surveillance professionnelle.

Dans mon travail d'EPEI, il arrive à l'occasion que les parents ou les tuteurs d'un enfant placé sous ma surveillance passent une remarque personnelle, ou me demandent des détails sur ma vie en dehors du travail que je ne me sente pas à l'aise à partager. Qu'est-ce que je peux faire pour éviter d'engager une conversation personnelle sans compromettre nos relations professionnelles positives?

En tant que professionnels, il est parfois difficile d'établir et de maintenir des limites entre notre vie professionnelle et notre vie personnelle. C'est parfois encore plus délicat si au fil du temps, vous avez établi avec les enfants et les familles des relations empreintes de bienveillance, d'empathie et de confiance.

Plusieurs situations avec les parents peuvent ébranler, sans que vous le vouliez, les limites de votre relation professionnelle. Il peut s'agir, par exemple, de parents qui vous posent des questions personnelles, qui divulguent des renseignements personnels sur leur famille, qui vous invitent à assister à la fête d'anniversaire de leur enfant ou à d'autres occasions officielles, qui vous demandent de garder leur enfant, etc. Dans ces cas, vous avez la responsabilité professionnelle de faire preuve de jugement et de vous assurer que les limites appropriées soient respectées. Les

Dans la pratique

Pour obtenir plus de renseignements sur les difficultés professionnelles complexes auxquelles les EPEI peuvent faire face dans leur travail, lisez l'article intitulé *Une distinction à faire : Comment naviguer dans le monde professionnel*, paru dans le numéro de l'hiver 2013 de *Connexions*. De plus, visitez le site Web de l'Ordre pour voir la présentation spéciale sur les limites professionnelles faite par Claudia Newman lors de la quatrième assemblée annuelle de l'Ordre.

Réunissez-vous avec un ou quelques collègues, et créez une liste des situations qui pourraient mettre à l'épreuve votre capacité à maintenir les limites professionnelles avec les enfants et les familles. Pour chaque situation, pensez à une stratégie que vous pourriez adopter pour bien maintenir les limites voulues. Pensez à faire des jeux de rôle pour mettre ces stratégies en pratique.